Commune d'AMFREVILLE SUR ITON



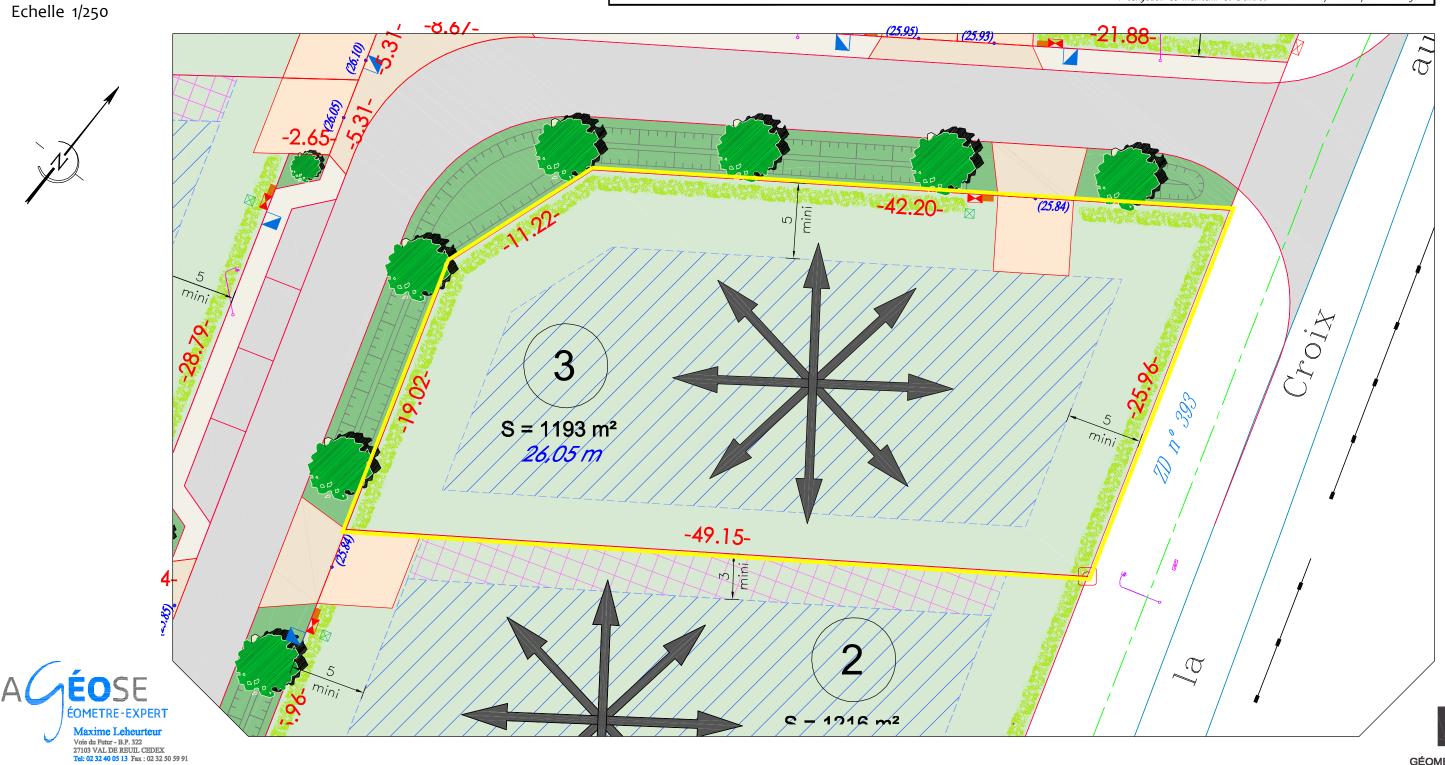


* : obligation de maintenir et d'entretenir les haies plantées par l'aménageur

Société ALTITUDE LOTISSEMENT Résidence "Le Domaine d'Amfreville"

Plan de vente et de bornage : lot n° 3 Section ZD n° 402p

: Arbres et arbustes plantés par l'aménageur : borne ancienne 0 Haies plantées par l'aménageur* : borne nouvelle : cotation parcellaire (m) : référence cadastrale -24.71-Servitude pour le passage d'un réseau électrique (zone inconstructible) : zone inconstructible si l'habitation : emplacement conseillé des accès aux lots à la charge n'est pas implantée en limite de propriété des acquéreurs : Exemple de sens du faîtage principal : eau potable électricité



LEGENDE